



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 16 novembre 2016

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Sylvie MELCONIAN

1. Désignation du secrétaire de séance

Gérard FORAY est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 19 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Vente de terrain communal / Stéphane LION

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire des parcelles suivantes :

- A 2392 d'une surface de 154 m²
- A 2391 d'une surface de 8 m²
- A 2389 d'une surface de 42 m².

Ces parcelles jouxtent la propriété de M. Mme Stéphane LION, qui souhaitent les acheter.

Les parcelles A 2389 et A 2391 avaient fait l'objet d'une délibération du 13/11/2012 pour une vente à 100 €/m², soit 5000 €. L'acte de vente est toujours en préparation chez le notaire.

La parcelle A 2392 est proposée aujourd'hui à 50 €/m², soit 7 700 €.

Le prix total sera donc de 12 700 €.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la vente des parcelles A2389, A2391, A2392 à M. Mme Stéphane LION au prix total de 12 700 €

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

4. BP 2016 / Décision modificative n°3

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide les ouvertures et virements de crédits suivant :



Dépenses

Recettes

2111/041 Terrains	+ 1 150 €	
1021/041 Dotations		+ 1 150 €
6216 Personnel affecté par le GFP de rattachement	+ 5 100 €	
627 Frais bancaire	+ 1 200 €	
615231 Entretien et réparation voirie	- 6 300 €	
2152 Installation de voirie	+ 1 500 €	
21571 Matériel roulant	- 9 000 €	
21578 Autres matériels de voirie	+ 9 000 €	
2184 Mobilier	+ 2 720 €	
2188 Autres immobilisations	+ 1 900 €	
2313 Constructions en cours	- 4 170 €	
024 Produits de cession		+ 1 150 €
10222 FCTVA		+ 500 €
10223 TLE		+ 300 €

5. Rénovation de la Mairie / Avenant n°2 / Lot 13 - AQUATAIR

Monsieur le Maire explique qu'en raison d'une interdiction de forer à la profondeur initialement prévue pour cause de nappe phréatique, il faut faire des puits plus nombreux mais moins profonds : des travaux supplémentaires doivent faire l'objet d'un avenant au marché passé pour le lot 13 avec l'entreprise AQUATAIR :

- Forages supplémentaires suivant nouvelle implantation 2 985,00 € HT

Cette plus value qui s'élève à 2 985,00 € HT, soit 2,04% du marché initial, porte le marché à 149 213,43 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve l'avenant de plus value de 2 985,00 € HT du lot 13 / chauffage / AQUATAIR
Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

6. Objet : Mobilisation pour La Poste, service public pour toutes et tous, partout

Nous sommes élus locaux : nous décidons de lancer un appel à toutes nos concitoyennes et concitoyens pour défendre et développer le service public de la poste.

Le contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017-2020 est en cours de discussion entre l'État, la Poste et l'Association des maires de France

Le contrat prévoit de ne plus solliciter l'accord préalable du conseil municipal pour les transformations de bureau de poste. Seul l'accord préalable du maire serait sollicité. Si cela était acté dans le contrat cela ouvrirait la voie à un grave recul de la démocratie locale, à une absence de débat démocratique dans les instances élues et à de nombreux conflits dans les territoires. Pire, l'accord préalable du maire lui-même ne serait plus sollicité dans plus de 2000 bureaux de poste, au profit d'une « concertation renforcée » vide de sens.

C'est une attaque sans précédent pour imposer la fermeture de très nombreux bureaux de poste qui se prépare si ce contrat est signé tel quel, en particulier dans les moyennes et grandes villes urbaines et aussi dans les communes rurales. Les directions de La Poste ont notamment pris les devants dans les grandes villes, comme Paris où Rennes où des bureaux doivent fermer et une infime partie de leurs activités transférées dans des commerces, sans que la concertation ou l'avis conforme des conseils municipaux ou d'arrondissements n'aient été acquis.

Le bureau de l'AMF sensible aux mobilisations des postiers, de leurs organisations syndicales, des élus, des usagers et à notre interpellation a refusé de signer le contrat en l'état et reporté sa décision au mois de décembre, en raison de l'insuffisance du fonds de péréquation et du recul de la démocratie communale. Ce refus, qui demande confirmation, est un appui important.

Dans une société de plus en plus inhumaine, agressive, générant nombre d'inégalités nos concitoyens ont besoin de protections, de solidarités donc plus de Services Publics de qualité et de proximité.

Les évolutions du Service Public Postal impulsé par le groupe La Poste sont préoccupantes et même inacceptables. Il en est ainsi des fermetures de bureaux de poste, de réductions des horaires d'ouvertures de bureaux, de suppression de tournées de facteurs, de transfert d'activités postales dans des commerces, de réduction du nombre d'agents... Elles se traduisent simultanément par une dégradation importante du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents.

Il est possible de faire autrement.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Refuse le contrat de présence postale pour 2017-2019 tel qu'il est et demande à en élaborer un autre tourné vers l'emploi, le développement des services publics, la démocratie, notamment l'accord préalable du maire et du conseil municipal avant toute fermeture.

2. Décide de se battre, pied à pied, pour empêcher toute fermeture d'un bureau de poste. Objectif : zéro fermeture de bureau de poste !

3. Demande que les CDPPT (Commissions Départementales de Présence Postale et Territoriale) soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers.

4. Souhaite agir pour augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de postes

5. Souhaite agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics. Dans les territoires suburbains et ruraux, agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant directions, usagers, élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et en personnels publics suffisants pour assurer l'entièreté de leurs missions ce qui implique un plan de création d'emplois et de formation.

7. Informations

• Vie du village

- Le Conseil remercie les nombreux habitants ainsi que les enfants du village et leurs enseignantes pour leur participation aux **commémorations du 11 Novembre**.
- Les soucis du bâtiment du **Lys orangé** enfin pris au sérieux, les réparations adéquates ont été opérées : pompes remplacées, toit colmaté, armoires électriques fermées à clé, entretien des locaux assuré avec changement de société de nettoyage. Une étude géologique a également été commandée afin d'identifier le problème des remontées d'eau et des inondations récurrentes.
- Le principe de **déviations de la RD7** venant de Dingy en Vuache à partir de son entrée dans Vulbens pour éviter tout le secteur de la Fontaine sera acté dans le futur PLU.
- Une campagne de **remplacement des 70 lampes à mercure** qu'il reste sur la commune va devoir être planifiée. Le coût s'élève à 1000 € par point lumineux parce qu'il faut changer non seulement la lampe mais aussi tout le système d'éclairage. Le SYANE sera contacté.

• Santé

- Le projet de **Maison de santé à Valleiry** se concrétise peu à peu : le coût a été déterminé, il s'établit entre 2 900 € et 3 100 €/m², stationnement compris. Elle hébergerait des kinésithérapeutes au rez-de-chaussée, éventuellement un laboratoire d'analyses, des médecins au premier étage et 2 appartements dans les combles. Certains souhaitent acheter

et d'autres louer. Si l'ARS accorde une subvention, le prix de location avoisinerait les 11 €/m².

Un nouvel EPHAD va ouvrir à Saint Julien. Ces nouvelles structures viennent étoffer l'offre de soins du bassin de vie.

- **CPAM** : 70 % de la population ne sait pas ce à quoi elle a droit. Par exemple, tous les 5 ans chacun peut bénéficier d'un bilan de santé complet gratuit. En outre, tous les habitants peuvent être assurés, même les étrangers qui n'auraient pas de papiers.

- **Territoire**

- Le Préfet dresse le bilan de **l'accueil des gens du voyage** cette année en général et des grands passages cet été en particulier. Force est de constater que l'organisation prévue, planifiée en fonction des demandes des gens du voyage, n'est pas suivie, faute de respect par les occupants de leurs prévisions de stationnement. 45 médiations ont dû se tenir, dont 5 dans des conditions très difficiles, notamment de violences.
- Un **projet d'agglomération n°3** commence à voir le jour et la communauté de communes du Genevois a rédigé des vœux dans lesquels elle demande entre autres le respect des engagements pour la construction du tram, la pérennité de la gestion des frontières, le maintien des fonds frontaliers et le développement d'un volet logements. Le projet principal serait de construire une voie cyclable dans le secteur Beaumont-Neydens pour 10 millions d'euros. Sachant que les engagements financiers côté Suisse n'ont pas été honorés ni dans la version 1 ni dans la version 2, on peut se demander ce qu'il adviendra de cette version 3...
- La CCG a été identifiée comme **territoire à énergie positive (TEPCV)** : à ce titre, elle subventionne, grâce à des dotations du Ministère du développement durable, des travaux de rénovation énergétique, de mise en place de modes doux de circulation, etc.... La commune de Vulbens a reçu 77 000 € pour le système de chauffage par géothermie dans le cadre de la réhabilitation de la mairie.

En outre, la commission environnement étudie, dans la même optique, une stratégie lumière pour le renouvellement des ampoules d'éclairage public, comme Vulbens l'a déjà initié.

Enfin elle envisage la mise en place d'un fonds local de rénovation privée qui permettrait d'aider des habitants à rénover leur logement, grâce à une enveloppe de 360 000 € dont 80 % de subventions.

- Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV, du SIAV et du SIPCVC sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 14 décembre 2016, dans la salle du conseil temporaire, dans la partie bungalow de la mairie provisoire.

